



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2024  
Reçu en préfecture le 10/10/2024  
Publié le  
ID : 033-253306617-20241008-2024\_40-DE



Séance du 08 octobre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 01/10/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	EX	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	EX	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES		Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO		Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER		Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT		Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241008-2024\_40-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	EX	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Dominique BEC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,  
Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la Communauté de Commune du Fronsadais,  
Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Cubzaguais,  
Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais,  
Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Saint Emilionnais, donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la Communauté de Commune du Grand Saint Emilionnais,  
Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté de Commune de Blaye,  
Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Isle Double Landais,

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,  
Monsieur DOLIGÉZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 08 octobre 2024, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION N°2024-40

**Objet :** Autorisation de signature du marché de Travaux divers de voiries et d'assainissement sur le territoire du SMICVAL

**Rapporteur :** Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	29
Nombre de procurations	09
Nombre de votants	38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres s'étant réunie le 17 septembre 2024.

Considérant que le présent marché définit les spécifications et les conditions de réalisation de travaux de voirie et d'assainissement sur le territoire et les sites du SMICVAL.

Considérant que les travaux réalisés dans le cadre de cet accord-cadre seront des travaux d'entretien de voirie, de réseaux ou ouvrages d'assainissements, de bassins et ouvrages annexes ainsi que des réseaux divers. Cet accord-cadre permettra également la création de nouveaux espaces ponctuels selon les besoins identifiés.

Considérant que cet accord cadre est prévu pour une durée de 3 ans qui s'étend de 2024 à 2027, pour un montant maximum de 1 000 000€HT.

Considérant que les prix unitaires ont été établis sur la base d'un DQE (détail quantitatif estimatif) reprenant l'ensemble du BPU (bordereau des prix unitaires) contenant 219 prestations. Le DQE a été estimé à 772 731 € ttc par l'AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage).

Considérant que cet accord cadre a fait l'objet d'une publication au journal officiel.

Considérant qu'à l'issue de la consultation, quatre candidats se sont positionnés et leurs offres ont été évaluées et notées sur 100, sur la base des critères suivants :

Critère prix : 60 points.

Critère technique : 25 points sachant que les candidats devaient répondre aux sous critères suivants :

- \* Présentation des moyens techniques, matériels et humains permettant de réaliser le marché.
- \* Détailler l'organisation des différentes étapes du traitement de la demande (type logigramme) jusqu'à la réception du chantier (contact référent, organisation de l'entreprise sur les périodes de fermetures annuelles).
- \* Décrire les mesures d'hygiène et la sécurité des agents sur les chantiers.
- \* La sensibilisation des collaborateurs à la protection environnementale.
- \* Et enfin décrire la procédure d'exécution pour maintenir la continuité des services du Smicval.

Le délai a été noté sur 10 points.

La performance en matière de protection de l'environnement a été notée sur 5 points.

Considérant qu'après analyse de tous ces critères, la CAO s'étant réunie le 17 septembre 2024 à décider de retenir le candidat MOTER.

Considérant que MOTER (SOCIETE MODERNE DE TECHNIQUE ROUTIERE), est une société de Voirie et Réseaux Divers, qui fait partie du groupe EUROVIA - VINCI basée à MERIGNAC.

Considérant que MOTER est le candidat dont l'offre est la plus intéressante au niveau du critère prix (avant et après négociation).

Son offre a été améliorée de 5% lors de la négociation, la portant à 725 687 € ttc.

L'offre technique présente une organisation très complète en cohérence avec le marché et les enjeux du SMICVAL, aussi bien au niveau des enjeux environnementaux qu'au niveau de l'organisation et des moyens mis à disposition pour réaliser les chantiers dans les délais souhaités et dans les règles de sécurité.

Il a obtenu la meilleure note : 23/25.

Considérant que les prestations seront exécutées selon les prix inscrits au BPU.

Considérant que conformément au règlement de consultation il revient à l'assemblée délibérante du maître d'ouvrage, d'attribuer le marché.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché de travaux divers de voiries et d'assainissement sur le territoire du SMICVAL, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	38
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché de travaux divers de voiries et d'assainissement sur le territoire du SMICVAL, dans les conditions susvisées.

Article 2 :

Le Président, et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

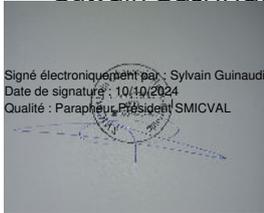
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 octobre 2024

Publié le : 14.10.2024

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

